



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211401203-20260929-20260929-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE CAHAGNES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

29/09/2026

DÉPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE VIRE

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, suite à la convocation adressée le 25 septembre 2026 et affichée le même jour, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Guillaume DUJARDIN, Maire.

Nbre de conseillers en exercice : 15.

Quorum : 8.

Le Maire procède à l'appel des élus :

Étaient présents :

M. Guillaume DUJARDIN, Maire ; Mme Sandra LEMARCHAND, M. Sébastien KOSLOFF, Mme Pascale GASNIER-MENANTEAU, M. Jean-Claude DUHAMEL, adjoints ; M. Philippe LEMARDELÉ, Mme Emmanuelle BEIGNON, Mme Nathalie LEFRANC, M. Emmanuel ANGOT, M. Eddy LEFORTIER, M. Mickaël HAUSSIN, Mme Karine FRANÇOIS, Mme Marion DELARUE, M Jean Marie MAHIEU, conseillers municipaux ;

Était absente excusée : Mme Laure DENIS

Nbre de présents : 14

Nbre de votants : 14

Secrétaires de séance : Mmes Sandra LEMARCHAND et Karine FRANÇOIS.

N° 20260929 - 05 : AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROCÈS-VERBAL DE TRANSFERT DE COMPÉTENCE EAU ET ASSAINISSEMENT ENTRE PBI ET CAHAGNES

Monsieur le Maire rappelle que la compétence assainissement a été transférée à Pré-Bocage Intercom au 01 janvier 2026.

Monsieur le Maire présente le procès-verbal de transfert de compétence eau et assainissement entre Pré-Bocage Intercom et notre commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 14 voix « pour », 0 voix « contre », et 0 « abstention » :
✚ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de transfert de compétence eau et assainissement entre Pré-Bocage Intercom, le syndicat d'eau et notre commune.

Rendu exécutoire par l'envoi en Sous-Préfecture le 02 octobre 2026.

Le Maire,
Guillaume DUJARDIN.

Les secrétaires de séance,
Mmes Sandra LEMARCHAND et Karine FRANÇOIS.